

### Créneaux horaires proposés et niveaux :

GROUPES	JOURS	HORAIRES	Éducateurs	Niveaux	Places
ADULTES 1	LUNDI	20H00-21H00	Norbert Pra	1400 m/séance 3-4 Nages	12
ADULTES 2	LUNDI	20H00-21H00	Norbert Pra	1400 m/séance 3-4 Nages	12
ADULTES 3	LUNDI	20H00-21H00	Johny Macaire	1800 m/séance 4 Nages	12
ADULTES 3	LUNDI	20H00-21H00	Johny Macaire	2000 m/séance 4 Nages	12
ADULTES 4	MERCREDI	20H00-21H00	Lionel Guillon	1500 m/séance 3 Nages	24
ADULTES 5	MERCREDI	20H00-21H00	Johny Macaire	1400 m/séance 3 Nages	24
ADULTES 6	MERCREDI	21H00-22H00	Lionel Guillon	2000 m/séance 4 nages	24
ADULTES 7	MERCREDI	21H00-22H00	Norbert Pra	1500 m/séance 3 nages	24
ADULTES 8	JEUDI	20H15-21H15	Johny Macaire	1500 m/séance 3 nages	24
ADULTES 9	JEUDI	20H15-21H15	Norbert Pra	600 m/séance 2-3 Nages	12
ADULTES 10	JEUDI	20H15-21H15	Lionel Guillon	1200 m/séance 3 nages	12
ADULTES 11	JEUDI	21H15-22H15	Norbert Pra	1000 à 1200 m - 3 nages	24
ADULTES 12	JEUDI	21H15-22H15	Johny Macaire	1500 m/séance 3-4 nages	12
ADULTES 13	JEUDI	21H15-22H15	Johny Macaire	2000 m/séance 3-4 nages	12
ADULTES 14	VENDREDI	21H00-22H00	Johny Macaire	1400 m/séance 3-4 nages	24
ADULTES 15	VENDREDI	21H00-22H00	Norbert Pra	2000 m/séance 4 Nages	24

**Attention : les éducateurs ne sont donnés qu'à titre indicatif, nous ne pouvons garantir l'absence de changements d'ici septembre.**

### Les formules de Cotisations :

- 1) 1 séance par semaine : 168 euros pour le premier adhérent à l'USSE natation+10 euros de licence, soit **178 euros**.
- 2) 2 séances par semaine : 198 euros. pour le premier adhérent à l'USSE natation +10 euros de licence, soit **208 euros**. **Cette option ne sera possible que si les mesures sanitaires pour le Covid-19 sont levées d'ici septembre- ne pas l'utiliser dans l'immédiat, vous serez averti par mail dès son entrée en vigueur).**

10 euros de moins pour le second adhérent d'une même famille, 20 euros de moins pour le troisième et les suivants.

### L'inscription

#### Le dossier doit impérativement contenir :

- 1) La Fiche d'inscription remplie.
- 2) Le règlement libellé en deux chèques par adhérent à l'ordre de l'USSE section natation (le **premier chèque couvrira la période allant de la rentrée au 17/01/21, l'autre du 17/01 à la fin de l'année).**

**Montants des 2 chèques :** 1<sup>er</sup> adhérent au club (85,60 et 92,40), 2<sup>ème</sup> adhérent (81.10 et 86.90), 3<sup>ème</sup> adhérent (66.60 et 81.40).

- 3) **Un certificat médical d'aptitude** : il est obligatoire :

\_ pour les nouveaux adhérents,  
\_ pour les anciens adhérents n'ayant pas renouvelé leur inscription en 2019-2020,

- \_ pour ceux ayant répondu OUI à l'une des questions du Questionnaire de Santé fourni dans le dossier d'inscription (voir celui-ci),
- \_ pour ceux ayant fourni un certificat médical antérieur à 2017.

### **Inscription des anciens adhérents :**

**2) du 15 au 30 juin** en envoyant le dossier complet à **Lysianne Terpend**, 27 avenue Cité Labeye 38400 Saint Martin d'Hères

. Un dossier sera considéré comme incomplet et renvoyé à l'expéditeur s'il ne contient pas au moins : **Fiche d'inscription, 2 chèques**

**2) du 24 au 28/08** en apportant le dossier complet à la Halle Jean Balestas (gymnase des Brioux) entre 17 H et 19 H.

Le premier chèque ne sera encaissé qu'à partir du 1<sup>er</sup> Octobre, ce qui laissera aux adhérents jusqu'au 30 septembre pour annuler leur inscription, leurs chèques seront alors déchirés.

**3) Le certificat médical d'aptitude** : il pourra n'être donné qu'à la rentrée scolaire et au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre. En l'absence de ce document, **l'adhérent perdra la possibilité de préinscription en fin d'année scolaire pour l'année suivante** ainsi que la priorité d'accès aux créneaux d'entraînement de leur choix.

**4) Justificatif de paiement de cotisation** : ils vous seront remis sur demande à [johnymacaire@cegetel.net](mailto:johnymacaire@cegetel.net) à partir du 01 novembre (exceptionnellement avant, si cela s'avérait urgent). **Attention** : la réception d'une facture implique la renonciation au droit de remboursement prévu ci-dessous.

**5) Remboursement de cotisation** : Toute inscription à l'USSE-Natation est considérée comme définitive. Toutefois, compte tenu des incertitudes pesant sur l'année à venir, le 2<sup>ème</sup> chèque ne sera encaissé qu'à la date du 17 janvier au plus tôt. Les adhérents pourront alors demander à annuler celui-ci en envoyant une demande écrite par mail à cet effet.

**Attention** : l'adhésion à la section est annuelle. Elle ouvre le droit de participer à une séance hebdomadaire encadrée par un éducateur diplômé. Cette adhésion ne garantit pas un nombre de séances prédéterminées par an (qui est variable selon les jours fériés et fermetures exceptionnelles de piscine) mais uniquement une périodicité de fréquentation correspondant à l'année scolaire (de septembre à juin). L'USSE ne rembourse donc pas les séances non effectuées.

### **Inscription des Nouveaux et réinscription des retardataires**

\* **Le mercredi 2 septembre 2020 à la halle Jean Balestas (gymnase) de 14h à 19h.**

\* **Samedi 5 septembre 2020 : de 14 H à 17 H lors de la journée des Associations.**

Au-delà de cette date, il conviendra de contacter Johny Macaire par Mail : [johnymacaire@cegetel.net](mailto:johnymacaire@cegetel.net) afin de connaître les créneaux restants disponibles.

**Fiche d'inscription** : elles pourront être téléchargées sur le site du club ainsi que tous les **documents spécifiques désirés.**

**Attention !** Le nombre de places dans chaque groupe est limité. S'il advenait que vous vous inscriviez dans un groupe déjà plein nous vous préviendrions par mail, vous aurez alors le choix entre changer de groupe ou annuler l'inscription.

**Début des cours : La semaine du 1er septembre pour les anciens adhérents, la semaine du 14 pour les nouveaux).**